

Nombre de parts fiscales pour le calcul de l'impôt sur le revenu	CSG au taux de 3,8 % CRDS au taux de 0,5%	CSG au taux de 6,6 %, CRDS au taux de 0,5 % CASA au taux de 0,3 %	CSG au taux de 8,3 %, CRDS au taux de 0,5 % CASA au taux de 0,3%
	Revenu fiscal de référence supérieur à :		Revenu fiscal de référence supérieur ou égal à :
1^{ère} part fiscale	15 130€	18 321 €	24 813 €
1 ^{er} quart de part	1 878 €	2 454 €	3 312 €
Quart de part supplémentaire à compter de 1,5 part	1 633 €	2 135 €	3 312 €
1 ^{ère} demi-part	3 755 €	4 908 €	6 623 €
Demi-part supplémentaire à compter de la 2 ^{ème}	3 265 €	4 269 €	6 623 €

CSG : contribution sociale généralisée

CRDS : contribution à la réduction de la dette sociale

CASA : contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie